



Subir ou réagir

Cette année 2010 commence sous de très mauvais auspices pour l'Éducation Nationale : volonté du gouvernement d'appliquer sa « réforme » du lycée et de mettre en application ses décrets sur la « réforme » de la formation des maîtres, deux pièces maîtresses de sa politique dans l'objectif des 16 000 nouvelles suppressions de postes prévues et du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite. Le tout dans un contexte de salaires qui restent scandaleusement bas et d'annonces de nouvelles attaques contre les retraites.

La coupe est pleine. Certes, face à toutes ces attaques, la tentation est grande de subir, de se replier sur soi et de rechercher des « solutions » individuelles. Pourtant il est possible d'arrêter cette entreprise de démolition systématique de tout notre système éducatif. N'oublions pas que grâce à la mobilisation, nous avons, dans la période récente, obtenu l'abrogation des décrets de Robien qui remettaient en cause nos statuts, et fait reculer Darcos sur sa réforme des lycées.

De même en 2010, par une mobilisation massive et unitaire, nous pouvons obtenir le retrait de la « réforme » Darcos-Pécresse de la formation des maîtres et le retrait de la « réforme » Chatel des lycées. La section départementale du SNES Côte d'Or s'y emploiera de toutes ses forces.

Dans l'immédiat, elle appelle les collègues à se réunir en assemblées générales dans les établissements pour décider de l'action. C'est le moment de réagir.

Bonne année à tous.

*Le secrétariat départemental
Isabelle Cheviet – Edith Danry –
Joëlle Desforges – Isabelle Farizon*

Spécial Côte d'Or n°3 supplément n°2
au n°69 de novembre 2009

Édito.....	P. 1
Réforme du lycée.....	P. 2 & 3
Conseil pédagogique.....	
Agenda - formation des maîtres.....	P. 4
Remplacements.....	P. 5
JP Lalignant relaxé	
Lycée d'Auxonne.....	P. 6
CR audience Bac.....	P. 7 à 10
Lettre TZR.....	P. 10
Tribune libre.....	P. 11 et 12
Formation syndicale.....	P. 12
Grève du 21 janvier.....	P. 13
Appel commun Fonction publique....	P. 14
Exigeons des services publics de qualité.....	P. 15
Manifestation à Paris du 30 janvier....	P.16

Réforme du lycée : mystification ministérielle !

UN LEURRE POUR LES ELEVES

Un rééquilibrage des séries ?

Loin s'en faut ! La série S reste celle où il y a le plus d'heures de cours donc d'enseignements sur les 3 ans du lycée, et la plus polyvalente : elle continuera donc à être perçue comme celle ouvrant vers le plus de débouchés, et à garder la préférence des élèves et de leurs parents...

La série ES est dénaturée : l'élève qui choisira ce parcours perdra 162h de sciences économiques sur les 3 ans...

La série L reste peu attractive : elle répartit les enseignements spécialisés entre cours obligatoires et options, alors que la série S renforce ses enseignements de spécialité obligatoires par des options ; très typée dès la fin de la seconde (disparition des mathématiques obligatoires en 1ère), elle continuera d'attirer comme aujourd'hui les élèves déjà motivés par des études de Lettres ou de Langues, au lieu d'ouvrir vers des études plus diversifiées...

Une meilleure orientation ?

Comment des enseignements dits d'exploration, de 1h30 par semaine en 2^{nde}, pourraient-ils amener les élèves à choisir une orientation en connaissance de cause ? Quant aux stages de remise à niveau pour passer d'une série à l'autre, il est évident qu'ils seront inefficaces : peut-on rattraper un enseignement de 5h par semaine sur une année, en une semaine de stage ? Seules les réorientations vers la série L seront possibles, pas vers S ou ES... Quant aux séries technologiques, elles sont tout simplement laminées : l'enseignement général est aligné sur celui des autres lycées et les options lourdes technologiques sont réduites elles aussi à 1h30, avec une redéfinition des champs technologiques qui les fusionne et les globalise...

Un accompagnement personnalisé ?

Dédié à trop de contenus différents (soutien, approfondissement, orientation, travaux interdisciplinaires...), non relié aux disciplines, sans conditions de sa mise en place (heures poste ou heures sup ?), conçu pour des groupes « à effectifs réduits » mais qui pourraient être de 18 élèves (1/2 classe !), on voit mal ce qu'il pourrait apporter de constructif aux élèves... C'est pourtant ce dispositif qui a apparemment séduit la FCPE et les organisations lycéennes qui demandaient légitimement une aide gratuite et efficace pour le travail personnel en dehors des cours...

Analyses de la réforme sur le site académique :

<http://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?rubrique231>

Sur le site national :

<http://www.snes.edu/-Reforme-du-lycee-.html> -

<http://www.snes.edu/-Fiches-de-synthese-.html>

UN LEURRE POUR LES ENSEIGNANTS

Le véritable but de la réforme est de supprimer des postes

Toutes les disciplines perdent des heures d'enseignement.

L'instauration d'un tronc commun d'enseignement en 1^{ère} et terminale permet de constituer des groupes d'élèves venant de séries différentes et de gonfler les effectifs : cette année, la moyenne académique de Dijon en 2^{nde} est de 32 élèves, elle est de 26 élèves en 1^{ère} : on voit la marge de manœuvre qu'il reste pour réduire les postes !!

Le véritable but de la réforme est de faire des économies sur le dos des enseignants

La diminution horaire entraîne mécaniquement la raréfaction des heures de chaire.

Les enseignants devront gérer plus de classes, plus d'élèves, donc travailler plus sans gagner plus !

L'enseignant remplacera progressivement le CO-psy (dans l'accompagnement personnalisé), voire le CPE (par le tutorat) : il n'est pas question de modifier les salaires pour autant....

Le véritable but de la réforme est de mettre en concurrence les établissements

Sous prétexte d'autonomie et de responsabilisation, la réforme renforce le Conseil Pédagogique comme instance hiérarchique intermédiaire où siègent des membres désignés, et court-circuite la Commission Permanente et le Conseil d'Administration dont les représentants sont élus !!

Il s'y décidera notamment l'usage de l'enveloppe horaire consacrée aux heures de cours « à effectifs réduits » (ce qui ne veut pas forcément dire dédoublements !!) : le volume de ces heures (10h30) est présenté comme équivalent aux heures actuellement en groupes réduits en 2^{nde}, mais il faudra prendre dessus au minimum les 2 heures d'accompagnement personnalisé, voire davantage si on veut constituer de plus petits groupes en espérant améliorer l'individualisation... Que restera-t-il vraiment pour les dédoublements des disciplines expérimentales par exemple ?

De là découle nécessairement une disparité entre les établissements, qui les placera en concurrence...

Sans compter que cette enveloppe attribuée par le Rectorat annuellement peut potentiellement être réduite, puisqu'elle n'est pas liée à des horaires nationaux. Ces heures serviront surtout comme variables d'ajustement dans les services, sans souci d'efficacité pédagogique mais avec un effet certain : semer la discorde entre collègues !!

Le véritable but de la réforme est de dégrader la qualité de l'enseignement public pour faire le lit du privé

Les collègues ont tout de suite remarqué que le Ministre ne parlait pas des programmes dans sa réforme ! Voilà la preuve que cette réforme est purement budgétaire !! Pourtant, comment enseigner la même chose avec moins d'heures, en classe entière, à des groupes plus hétérogènes ? Ne pas envisager de modifications de programmes pour la rentrée prochaine, au moins en 2^{nde}, semble impensable... Mais n'oublions pas qu'en LP, les collègues ont dû eux-mêmes, en équipes pédagogiques, « lisser » leurs programmes prévus sur 4 années pour les adapter à un cursus de 3 années !!

Le contenu des cours importe peu pour le Ministère : les nouvelles matières envisagées (Droit et grands enjeux du monde contemporain en TL) ne sont pas forcément rattachées à des disciplines, ce qui permettra comme c'est déjà le cas pour l'ECJS, les TPE, de les utiliser pour compléter les services...

UN EXEMPLE DES CONSEQUENCES DE LA REFORME SUR LE SERVICE D'UN PROFESSEUR DE FRANÇAIS

AVANT LA REFORME	APRES LA REFORME
• 1^{ère} L à 7h ⇒ 1h de chaire en décharge 20 élèves • 1^{ère} S à 4h 30 élèves • 2^{nde} à 6h (dont module et Aide Individualisée) 35 élèves	• 1^{ère} à 4h (L, ES, S) [les 2h de Littérature Française en L sont assurées par un autre professeur] 35 élèves ⇒ perte de l'heure de chaire • 1^{ère} à 4h (ES, S) 35 élèves • 2^{nde} à 4h (perte du module et de l'AI, car le Conseil Pédagogique a décidé de donner les heures à effectifs réduits aux sciences expérimentales) 35 élèves • 2^{nde} ou 1^{ère} à 4h 35 élèves • Accompagnement personnalisé : 2h en ½ classe
BILAN : 3 classes, 85 élèves, 17h de cours (+ première chaire)	BILAN : 4 classes, 140 élèves, 18h de cours

QUE POUVONS-NOUS FAIRE ??

- **Tous les moyens sont bons pour informer les collègues, les parents, les élèves, l'opinion publique et rétablir la vérité sur la réforme et ses conséquences prévisibles !!** Heures d'info syndicale, tracts, réunions à destination des parents d'élèves, articles de presse, motions en CA... Seule une réaction collective peut enrayer la catastrophe annoncée ! Personne ne doit pouvoir dire : « On ne savait pas, on n'avait pas compris... »

Exemples de motions sur le site du SNES Dijon : <http://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?rubrique268>

et sur le site du SNES National : <http://www.snes.edu/-Tracts-affiches-.html>

- **Convaincre les collègues que tout n'est pas encore joué :** s'il y a une mobilisation massive des personnels et des élèves, le Ministre peut être forcé de revoir sa copie, comme cela a été le cas pour Darcos !

La grève du 21/01 sera à cet égard représentative du rapport de force...

- **Alerter les collègues de collège** dont les élèves de 3^{ème} seront les premiers à subir les conséquences ! Cette réforme reproduit au lycée des dispositifs et des logiques qui ont montré leurs limites en collège : défendre le lycée, c'est défendre le collège, pour reconstruire un service public d'éducation de qualité !
cf. motion pour le collège : <http://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article3263>

Pensez à consulter, outre le site national, le site du SNES académique et en particulier le site du SNES 21 : <http://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?rubrique26>

C'EST LE MOMENT D'AGIR ET DE MONTRER NOTRE DETERMINATION : LA REFORME CHATEL NE DOIT PAS PASSER !!

**Au lycée Prieur de la Côte d'Or à Auxonne,
18 enseignants se sont mis en grève le 10 décembre contre la réforme des lycées
voir encadré p. 6**

Le conseil pédagogique : attention danger !

Il a été mis en place par la loi Fillon en 2005 qui répondait ainsi à une ancienne demande du SNPDEN (Syndicat appartenant à l'UNSA, majoritaire chez les chefs d'établissement). Le SNES s'est rapidement positionné contre, craignant l'instauration d'un échelon pédagogique supplémentaire sous la tutelle du chef d'établissement.

A partir de la rentrée 2006 le conseil pédagogique a été plus ou moins mis en place, selon des modalités diverses, dans les établissements. Ses membres devant être désignés par le chef d'établissement, les collègues ont souvent refusé ce mode de fonctionnement. Le conseil pédagogique est très différent d'un établissement à l'autre. Parfois les membres sont désignés par le chef d'établissement mais bien souvent ce sont des assemblées générales. Dans certains lycées les membres du CP sont même rémunérés en HSE... Le CP prépare le volet pédagogique du projet d'établissement.

Là où le bât blesse véritablement, c'est que dans le projet de réforme des lycées, le rôle du CP est considérablement élargi. Le CP pourrait se prononcer, par exemple, sur la notation et l'évaluation des activités scolaires (c'est ce que prévoyait la loi Fillon), mais aussi sur l'organisation des enseignements en groupes de compé-

tence et sur le nombre d'heures dévolues à une discipline. Ainsi, dans le projet Chatel, la dotation horaire en LV en 2nde est globalisée : 5h30 pour les 2 LV ; c'est le CP qui déciderait du nombre d'heures pour chaque LV.

Or l'on peut déjà imaginer les différences de positions entre collègues, entre disciplines, et les incidences sur les services. Les membres du CP seront-ils des superprofs qui trancheront pour les autres ? Le CP, qui était consultatif, deviendrait décisionnel. Va-t-il court-circuiter le Conseil d'Administration qui est pour l'instant la seule instance de décision ? Les membres du C.A. seront-ils en porte à faux avec le CP ou bien seront-ils contraints d'assister au CP ?

Le CP est un piège visant à faire prendre en charge par les personnels eux-mêmes les réductions d'horaires, les suppressions de postes ... La réforme Chatel donne une légitimité au CP. L'autonomie des établissements et le pouvoir des chefs d'établissement seraient accrus. Nul doute que les mêmes dérives atteindraient bien vite les collèges, également concernés par le projet de décret ! Ce texte est gravissime, il doit être retiré.

AGENDA

20 janvier 2010 De 13 h 30 à 14 h 30	Réunion du bureau départemental de Côte d'Or.
20 janvier 2010 de 14 h 30 à 17 h 30	AG des S1 : plus il y aura d'établissements présents, plus nous serons en mesure de porter des revendications collectives.
21 janvier 2010	GREVE à l'appel de la FSU (Snes, Snuipp, Snuep, Snep, Snesup), la CGT, le SE-UNSA, le SGEN CFDT, Solidaires.
26 janvier 2010	CTPD (Comité Technique Paritaire Départemental) concernant la préparation de la rentrée. : DHG des collègues. N'hésitez pas à nous envoyer les informations que vous jugerez utiles.
30 janvier 2010	manifestation nationale à Paris.

15 décembre : journée d'action contre le projet de réforme de la formation des maîtres

10h30 : conférence de presse intersyndicale : une trentaine de personnes ont expliqué à la presse leurs craintes quant à cette réforme.

12h30-14h : assemblée générale à l'université entre les étudiants, les enseignants et les représentants syndicaux.

16h : audience intersyndicale au rectorat : convergence des revendications pour le retrait des décrets et la réouverture des négociations.

17h30 : tractage, place du Bareuzai, 250 personnes, étudiants, enseignants du supérieur, du secondaire et du primaire ont distribué des tracts « Enseigner, un métier qui s'apprend » et ont expliqué à la population les enjeux de cette réforme.

Le SNES 21 a participé activement à cette journée d'action.

cf compte-rendu sur le site du SNES21.

<http://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article 3295>

Remplacements : de pire en pire !

Les dizaines de milliers de suppressions de postes que nous subissons depuis plusieurs années ont localement des conséquences dramatiques : dès qu'un collègue est absent, il n'y a plus moyen de trouver un remplaçant.

DANS CETTE SITUATION, QUE FAIT LE RECTORAT ?

En deçà de 15 jours d'absence déclarés d'emblée : RIEN.

Au-delà, divers cas de figures rencontrés depuis la rentrée 2009 :

- appel à des TZR - quand on en trouve de disponibles - qu'on déplace sur des centaines de kilomètres (ex : poste à Pont-sur-Yonne, pour un professeur habitant à Dijon et rentrant d'un congé de maternité) ;
- partage d'un même poste entre trois professeurs remplaçants (1h de remplacement de Robien + ½ service en complément pour un TZR + un vacataire pour le reste du service, d'où 3 intervenants sur la même classe pour remplacer un seul collègue absent !) ;
- appel à un assistant d'éducation qui surveillait l'internat la nuit et enseignait le jour ;
- appel à des assistants pédagogiques de l'établissement, non formés dans la discipline concernée par le remplacement ;
- appel à des retraités ;
- en langues vivantes, appel à des « locuteurs natifs » n'ayant ni les diplômes requis ni l'expérience de l'enseignement et/ou ne parlant quasiment pas le français.

En dépit de tous ces bricolages et autres expédients, des classes sont restées jusqu'à deux mois sans cours dans une discipline, dans notre département.

CETTE SITUATION EST ABSOLUMENT INSUPPORTABLE ET INDIGNE

- pour les élèves, privés de l'enseignement auquel ils ont droit,
- pour les personnels précaires recrutés dans des conditions de rémunération et de protection sociale (ou d'absence de protection sociale) lamentables,
- pour l'ensemble de la profession, qui voit ainsi notre métier complètement dévalorisé puisqu'il peut être exercé par n'importe qui, sans aucune qualification ni formation.

C'est donc à la chasse aux précaires que se livre le rectorat, ainsi qu'on peut le constater sur son site où, pour recruter, il invite les volontaires à lui envoyer lettre de motivation et CV !

Ces personnels précaires sont d'autant plus difficiles à trouver que les conditions qui leur sont faites sont déplorables. La situation est encore aggravée dans les zones rurales. Les personnes recrutées y sont assurées de faire des centaines de kilomètres et d'être prises toute la semaine, pour la plupart du temps peu d'heures car les postes sont morcelés à l'extrême !

Prof, un petit boulot que n'importe qui peut faire avant de trouver un vrai travail ?!!!

C'est ça, la prétendue revalorisation de notre profession et l'élévation du niveau de recrutement ?!

Nous ne pouvons l'accepter ! Soutenons les TZR qui luttent pour améliorer leurs conditions de travail, et les étudiants qui combattent la masterisation Darcos -Pécresse qui les voue à cet avenir de précarité ! Mobilisons-nous contre les suppressions de postes ! Réclamons une augmentation du nombre de postes aux concours à la hauteur des besoins, qui - les faits nous le prouvent tous les jours - sont énormes !

Jean-Paul Laligant relaxé : enfin !

Chacun se souvient de l'« affaire » de cet instituteur de Liernais, placé en garde à vue puis traîné en justice depuis plus d'un an, après une remontrance maladroite à un élève dont le comportement était impudique en classe.

Ce collègue avait d'abord été condamné en première instance à une amende de 500 € avec sursis. Puis, en appel, le procureur général avait requis le 27 novembre 2009 une aggravation de la peine : 1 000 € d'amende dont la moitié avec sursis ! Fort heureusement, le tribunal n'a pas suivi la réquisition du procureur général et a prononcé la relaxe pure et simple de Jean-Paul Laligant le 17 décembre. L'Inspecteur d'Académie s'est ensuite engagé à le réintégrer au plus vite dans ses fonctions.

Si cette affaire trouve enfin une issue heureuse, c'est grâce à l'importante mobilisation qui a eu lieu de la part des organisations syndicales, de la population, et des élus du canton concerné.

Qu'en est-il de la protection juridique du fonctionnaire ?

Il n'en reste pas moins qu'une telle « affaire » n'aurait jamais dû avoir lieu. En particulier, il est inadmissible que ce collègue n'ait pas bénéficié de la protection à laquelle il avait droit en tant que fonctionnaire dans l'exercice de ses fonctions.

On observe dans ce domaine une très inquiétante dérive : d'un côté, vous pouvez pour une brouille vous retrouver devant les tribunaux, où vous êtes traité comme un criminel ; de l'autre, des personnels sont agressés verbalement ou physiquement, ou voient leur véhicule détérioré sans que l'administration ne réagisse. Dernièrement, une agression physique à l'encontre d'un personnel dans un établissement dijonnais s'est soldée par un classement sans suite, ce qui signifie que pour l'élève fautif, il n'y a aucune sanction ni même pas la moindre mesure éducative. Sans parler de l'affaire de la collègue menacée par toute une classe au lycée Lurçat à Paris, où il avait fallu que les collègues de cet établissement se mettent en grève pour obtenir un début de réaction de la part du rectorat.

Tout cela contribue à aggraver très considérablement les conditions de travail de tous.

Nous devons sans cesse intervenir pour que la hiérarchie prenne ses responsabilités et assure aux fonctionnaires la protection à laquelle ils ont droit dans l'exercice de leur métier, conformément à leur statut. Ils doivent toutefois en faire la demande.

P.S. : S.O.S. –Education : attention danger !

Nous tenons à mettre en garde les collègues contre les agissements de l'association S.O.S. –Education, qui profite de la légitime exaspération des personnels contre de tels faits pour lancer des pétitions et « racoler » les mécontents, afin de servir des objectifs idéologiques opposés au service public d'éducation, et totalement étrangers et hostiles au syndicalisme.

10 /12/09 : le lycée d'Auxonne en grève contre la réforme des lycées !

18 collègues du lycée Prieur d'Auxonne, toutes tendances politiques et syndicales confondues, en grève ce jeudi 10 Décembre se sont réunis en AG au lycée.

Ils ont rédigé un tract à destination des parents.

Ils ont lancé une pétition pour refuser a priori les HSA et contraindre le rectorat à maintenir les postes.

Ils ont choisi de démissionner du conseil pédagogique et, en cas de désignation, de boycotter les réunions.

En effet, Le conseil pédagogique, tel que la réforme l'envisage, aura des prérogatives très importantes. Sous couvert d'être un organe de consultation et de proposition, il va devenir une instance de légitimation pour un chef d'établissement qui tranchera en dernier recours.

Ils ont commencé à signer la pétition intersyndicale nationale en ligne et sur papier.

Voir rubrique « Echos des établissements de Côte d'Or sur le site du SNES 21 :
<http://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article3264>

Compte-rendu de l'audience sur l'organisation du bac ... 15-12-2009

Etaient présents :

Pour le RECTORAT, M. GAUDILLERE Chef de division des examens et concours et M. MELONY Chef du service du bac.

Pour le SNES, Dominique MAURAGE et Isabelle FARIZON.

Impression d'ensemble :

L'audience a duré 1h30 dans une ambiance sereine et constructive ; nos interlocuteurs ont apprécié que nous venions les trouver suffisamment tôt avant l'organisation académique du bac qui commencera en Janvier. M. GAUDILLERE a bien pris note de nos remarques et de nos suggestions, M. MELONY se contentant de les commenter à partir d'un calendrier académique prévisionnel établi exactement sur les mêmes bases que la session de Juin 2009 (les jours restent les mêmes, les dates sont avancées d'un jour par rapport à l'an dernier).

Compte-rendu détaillé :

En introduction, M. GAUDILLERE a indiqué que le calendrier du bac avait été publié nettement plus tôt que l'an dernier ce qui permet une meilleure anticipation de l'organisation, mais qu'il n'y a pas de grands changements, si ce n'est la modification de l'épreuve d'histoire-géo placée beaucoup plus tôt dans le calendrier des épreuves. Le fait que les épreuves soient coupées par un week-end est volontaire pour permettre une pause aux candidats.

SNES : Nous avons signalé le problème que posait la mention « Conseil de classe consacré à l'orientation avant la fin du premier trimestre 2009-2010 en Terminale » (Annexe I) : les conseils du 1^{er} trimestre ayant lieu début Décembre, cela voudrait dire que l'on statue sur l'orientation des élèves de terminale dès le mois de Novembre, ce qui est prématuré à notre avis !

1. Sur le calendrier du mois de Juin :

• **SNES : nous avons déploré le resserrement des tâches de fin d'année et la précipitation au détriment des élèves** notamment pour l'orientation, impossibilité pour les collègues d'être présents en Conseil de classe ou en commission d'appel, temps de dialogue avec les familles réduit en 2^{nde} entre le conseil de classe (à partir du 14/06) et la décision définitive (appels le 24/06).

RECTORAT : l'Administration partage ces constats ; ils ont fait remonter au Ministère les problè-

mes que ce calendrier resserré a créés dans leur travail et dans leurs services pour la session dernière.

• **SNES : nous avons transmis le souhait des collègues que Mme la Rectrice fixe des dates de fin de cours pour chaque niveau**, au vu des dates d'épreuves (du 17/06 au 25/06), afin d'harmoniser le fonctionnement des établissements de l'Académie. Ceci permettrait de tenir compte aussi de la réalité de ce qui se passe dans les établissements : les élèves de terminale cessent spontanément de venir en cours à partir du vendredi précédant les épreuves ; les élèves de 1^{ère} et de 2^{nde} cessent en grande partie de venir dès que leur conseil de classe est passé.

RECTORAT : M. GAUDILLERE a admis cette revendication et son argumentation ; il a pris note et transmettra.

• **SNES : nous avons revendiqué la suppression des cours pendant les épreuves écrites** : cela éviterait les problèmes de disponibilité des surveillants, et les problèmes de sécurité, car les AED sont requis pour l'organisation des épreuves et ne peuvent en même temps assurer le calme et la gestion des élèves non candidats dans l'établissement.

RECTORAT : M. MELONY a dit qu'on ne pouvait indiquer des dates de fin de cours pour les 2ndes, mais qu'on pouvait peut-être autoriser une suspension des cours pendant les épreuves écrites, avant une éventuelle reprise avec emploi du temps aménagé après.

• **SNES : nous avons apprécié que la combinaison journalière de certaines épreuves ait été revue (en L notamment), pour un meilleur équilibre de la présence et de l'effort intellectuel dans les journées d'épreuves.**

Mais nous avons vivement regretté que le cas particulier des élèves à 1/3 temps ne soit pas plus pris en compte cette année que l'an passé, ce qui est proprement scandaleux quand on prétend faire de l'intégration des handicapés la première cause nationale :

→ **ils auront moins de pause méridienne que les autres**, même en reprenant les épreuves de l'après-midi en décalé : une heure de pause au lieu de 2, alors qu'ils sont plus fatigables que les autres candidats !

(Suite page 8)

→ **On retrouve le problème de la durée de la journée d'épreuves qui les pénalise :**

le Jeudi 17/06 en L : Philo (8h-13h20) + Littérature (14h20-17h)

le mercredi 23/06 en S : Physique-Chimie (8h-12h40) + SVT (14h-18h40)

le mercredi 23/06 en SI : Physique-Chimie (8h-12h40) + Sciences de l'Ingénieur (14h-19h20) : 10h d'épreuves dans la même journée !

RECTORAT : la nécessité d'une pause d'au moins une heure pour les élèves à tiers-temps est bien indiquée dans la note de service sur l'organisation du bac, alors que l'an dernier il avait fallu faire un décret a posteriori pour rappeler cette nécessité aux Chefs d'Établissement. Il faut bien faire savoir aux familles qu'elles doivent prendre contact avec l'établissement pour exiger que cette pause d'une heure soit mise en place, avec un redémarrage des épreuves de l'après-midi en décalage. Les Chefs d'Établissement doivent confirmer cet aménagement et donner la possibilité aux candidats à tiers-temps de manger sur place, en décalage aussi.

Le cas particulier de ces candidats est sous-évalué par le Ministère : dans l'Académie de Dijon, environ 400 candidats sont dans ce cas et il est vrai que le calendrier les pénalise.

SNES : du fait de la mise en place difficile de ces aménagements, les élèves à tiers-temps apparaissent comme créateurs de problèmes, ce qui est stigmatisant pour eux. L'État devrait prévoir d'emblée une organisation des épreuves qui leur permette de composer dans des conditions plus favorables.

2. Sur la correction des épreuves écrites :

• **SNES : nous avons demandé qu'un travail de recensement précis soit fait auprès des établissements pour recruter un maximum de correcteurs disponibles, afin d'alléger la charge de correction de chacun.**

RECTORAT : le service du bac travaillait à partir de listes fournies par les Inspecteurs, qui se fondaient eux-mêmes sur une enquête auprès des Chefs d'Établissement : ceux-ci ne déclaraient pas forcément tous les enseignants disponibles ! Désormais, cela va changer, car ces listes vont être informatisées à partir du fichier des enseignants présents en lycée ; cela devrait élargir le recrutement, mais il y a des situations qui rendent effectivement les collègues indisponibles (commissions paritaires, opérations médicales prévues ...).

• **SNES : nous avons demandé d'éviter au maximum les doubles convocations (BTS-BAC, BREVET-BAC notamment), car de plus en plus de collègues sont en service partagé et sont pénalisés par une double convocation. Les correcteurs des copies de Nouvelle Calédonie, convoqués fin Novembre, ne devraient pas être repris en Juin.**

RECTORAT : pour BTS-BAC, c'est difficile, car beaucoup de collègues sont convoqués pour les BTS, et les dispenser du bac réduirait trop le nombre de correcteurs. Pour BREVET-BAC, ils demanderont aux Inspecteurs, en cas de service partagé, de voir où le nombre d'heures est majoritaire pour affecter l'enseignant soit à la correction du bac, soit à celle du brevet. Les enseignants requis pour la session de Septembre, sont ceux qui n'ont pas été pris en Juin. La correction du bac de Nouvelle Calédonie ne devrait plus incomber à notre académie à partir de l'année prochaine.

• **SNES : nous avons fortement désapprouvé le choix de convoquer des enseignants de collège pour corriger le bac (cas de l'EAF pour la session de Juin 2009!). Cela crée un précédent qui pourrait s'étendre à d'autres disciplines ; cela alourdit la charge de travail des enseignants de collège qui ne sont pas dispensés de cours pour autant, et cela crée des disparités dans l'évaluation des candidats.**

RECTORAT : ce dispositif est rendu nécessaire parce que les suppressions de postes ont diminué le nombre potentiel de correcteurs pour l'EAF ; le recours aux professeurs de collège reste très limité (moins de 30 collègues concernés l'an dernier), et seuls des professeurs de collège volontaires sont sollicités ; les inspecteurs donnent leur avis et ont même refusé des candidatures. Des statistiques ont été faites, et il n'y a pas eu d'écarts de notes sur les copies corrigées par un professeur de collège ; ils ont été formés sur une journée et ont eu une discussion avec les Inspecteurs à mi-correction ; Enfin, ces « renforts » permettent de ne confier que l'oral ou que l'écrit aux professeurs de français.

• **SNES : nous avons demandé de minimiser, voire de supprimer, les réunions plénières d'avant-correction, qui ne servent souvent qu'à récupérer les copies et ont peu d'efficacité pédagogique, puisque les collègues n'ont pas encore pris connaissance du contenu des copies. Il serait préférable de privilégier les commissions d'entente restreintes pour établir un barème de correction, et acheminer les copies par voie routière ou postale, plutôt que de faire déplacer des centaines de collègues à travers toute l'Académie ! Pour l'EAF, les correcteurs, très**

(Suite de la page 8)

nombreux, ne vont pas chercher leurs copies ; elles sont tenues à leur disposition le surlendemain de l'épreuve dans leur établissement et cela fonctionne bien ainsi.

En revanche, il faut maintenir les commissions d'harmonisation post-correction : elles ont été supprimées en SES l'an dernier ! **Enfin, nous avons demandé de ne pas mettre d'harmonisation ou de convocations le samedi.**

RECTORAT : ils préfèrent remettre les copies en mains propres aux correcteurs que les acheminer, pour minimiser le risque de perte ; mais il est vrai que la disparition de l'échelon départemental dans l'organisation du bac (par le biais des IA) a renforcé la centralisation : le temps de comptage et répartition des copies en paquets pour chaque correcteur est très lourd pour les personnels du Rectorat qui travaillent tard le soir pour terminer ; c'est pourquoi, il y a souvent un délai de 48h entre la date de l'épreuve et la remise des copies aux correcteurs. Mais ils vont réfléchir avec les Inspecteurs à ce problème d'acheminement.

- **• SNES : sur le rythme de correction, nous avons affirmé que 5 jours hors week-end était un délai minimum, avec pas plus de 8 à 10 copies par jour, quelle que soit la matière. Nous avons souhaité que la date butoir soit le vendredi 02/07/10 à 12h.** (publication des résultats le 06/07)

RECTORAT : le problème du délai insuffisant ne se posera plus en histoire-géo cette année puisque l'épreuve est avancée, ce qui devrait déjà améliorer les choses ; pour les autres disciplines, ils ont pris note, mais la date de fin de correction prévue pour les épreuves du premier groupe était le mercredi 30 Juin à 12h. Ils vont réfléchir pour voir s'ils peuvent un peu la repousser, mais ils regrettent que l'an dernier, un petit nombre de collègues aient mis en difficulté les services administratifs en dépassant volontairement la date limite accordée (ils s'en sont vantés !), alors que la grande majorité des autres avaient saisi leurs notes avant la date butoir.

SNES : nous avons bien indiqué aux collègues de respecter le délai imparti incluant la rallonge d'une journée, car le but n'était pas de gêner le travail des personnels administratifs ; nous avons regretté que des collègues aient abusé de cette disposition ; mais si cette année la date butoir initiale du 30/06 est maintenue, la solution passe encore par un recrutement de correcteurs plus nombreux pour donner moins de copies à chacun. Ce recrutement est un point névralgique de

l'organisation car il éviterait aussi les paquets de 100 à 130 copies, comme en philosophie, ou en français l'an dernier.

3. Sur les oraux d'EAF :

• SNES : nous avons rappelé le souhait majoritaire des collègues de français de n'être convoqués que pour l'oral ou que pour l'écrit, et de pratiquer une alternance stricte entre correcteurs d'écrit et examinateurs d'oraux d'une session à l'autre, pour assurer une équité financière (5 € la copie, 38 € brut la journée d'oral) et pour une question de pénibilité des charges.

RECTORAT : M. GAUDILLERE comprend l'exigence d'une alternance des tâches d'une année sur l'autre, et y veillera.

• SNES : sur le calendrier des oraux d'EAF, nous émettons les souhaits qu'il ne déborde pas trop sur Juillet et qu'il n'inclue pas une semaine d'interrogation de 5 jours en continu.

RECTORAT : le calendrier des oraux d'EAF sera similaire à celui de l'an dernier (début prévu le 24 Juin, fin le 02 Juillet) ; pour éviter une semaine d'interrogations en continu, ils veulent bien étudier la possibilité de mettre une pause le mercredi après-midi, au moins pour les correcteurs qui seraient convoqués jusqu'au 02/07 inclus. Ils respecteront le nombre de 10 candidats par jour maximum autant que faire se peut.

4. Sur les rémunérations :

• SNES : nous avons demandé de réévaluer les indemnités pour les épreuves orales, à hauteur de celles des épreuves écrites (5€ / candidat), afin de prendre en compte le travail préparatoire à ces épreuves (EAF notamment), et les formalités administratives de plus en plus lourdes qui les accompagnent.

RECTORAT : ceci n'est pas de leur ressort, mais ils reconnaissent qu'effectivement le travail des examinateurs d'oral s'alourdit, notamment par le remplissage des bordereaux d'évaluation très utiles en cas de réclamation (nombreuses cette année, suite à la médiatisation de l'erreur de saisie commise en région parisienne). Il faudrait même réclamer que toutes les indemnités d'examen se fassent sur la même base car ils sont confrontés à des enseignants refusant de corriger le BTS, pour préférer corriger le bac qui est plus lucratif !

• SNES : nous avons renouvelé l'exigence de rembourser les frais de déplacements et d'héberge-

(Suite page 10)

ment à hauteur des sommes réellement engagées (notamment pour les frais d'essence)

RECTORAT : Actuellement, les indemnités d'examen sont intégrées au salaire et apparaissent sur le bulletin, tandis que les frais sont remboursés directement sur le compte en banque. A partir du 01/01/10, un nouveau logiciel Chorus va traiter les frais : les états de frais seront dématérialisés, ils seront pré-remplis, et les Chefs d'Établissement n'auront plus qu'à valider les informations ; la machine calculera les frais sur la base des distances les plus courtes entre domicile ou établissement d'affectation, et lieu d'examen. Plus tard, il est prévu que les convocations seront traitées de même : il faudra les consulter sur internet. Ceci n'est pas le gage d'un meilleur remboursement, mais d'un traitement plus rapide et plus efficace peut-être.

Nous avons conclu l'entretien en rappelant que nous écririons à la Rectrice pour lui faire part de notre contestation de la reconquête du mois de Juin et de ses conséquences sur l'organisation du bac, mais que nous avions apprécié la volonté de prendre en compte nos remarques dans les choix faits au niveau de l'Académie.

Attention bonifications TZR

Le deuxième groupe de travail consacré à la préparation du mouvement intra-académique se réunira le 19 janvier. Vous trouverez ci-dessous une lettre-pétition. Adaptez-là, signez-là le plus rapidement possible par e-mail à l'adresse suivante : s3dij@snes.edu

L'engagement de tous les TZR soutenu par le SNES et relayé par ses élus auprès du rectorat est nécessaire pour l'amélioration des conditions de travail de ces personnels.

NOM Prénom

le / . . . / 2010

Objet : situation des TZR

Madame le Recteur,

J'ai l'honneur de vous informer de ma situation actuelle de TZR. Je suis actuellement TZR de la zone de , rattaché(e) au affecté(e) à l'année et ou en remplacement de courte durée.

Je m'inquiète de la dégradation actuelle de ma situation de TZR. Je connais, ainsi que mes collègues de nombreuses difficultés :

- Affectations tardives, souvent sur plusieurs établissements et sur un grand nombre de niveaux ;
- Implication plus difficile dans la vie de mon / mes établissement(s) ;
- Dévalorisation de mon métier vis-à-vis des autres membres de la communauté éducative (retard d'avancement lié au nombre d'inspections insuffisant notamment) ;
- Elargissement des zones de remplacement ;
- Problèmes financiers dus au paiement tardif des frais de déplacement et à un remboursement effectif qui n'est pas à la hauteur des frais réellement engagés, à la non prise en charge des frais annexes d'hébergement pour rejoindre ma / mes affectation(s)
- Difficulté à me construire une vie personnelle fixe et stable.

C'est pour toutes ces raisons que je me joins à tous mes collègues TZR pour vous demander :

- Le rétablissement de bonifications spécifiques aux TZR avec un rythme de progression annuelle, qui nous semblent une juste compensation aux désagréments de notre situation et qui nous permettraient d'obtenir un poste fixe ;
- Le retour à des zones de remplacement infra départementales pour toutes les disciplines ;
- La tenue des groupes de travail d'affectation des TZR de juillet et d'août.

J'espère, Madame le Recteur, que vous prendrez en considération ma volonté de travailler dans des conditions meilleures et avec une perspective de carrière équivalente à celle de tous mes collègues.

Veuillez agréer, Madame le Recteur, l'expression de mon dévouement au service public de l'Éducation Nationale.

Signature

Le chacun pour soi c'est la défaite pour tous

Les nouvelles, d'où qu'elles viennent, sont mauvaises... » C'est avec une logique implacable que Luc Chatel et Valérie Pécresse ont repris le démantèlement consciencieux de l'Education Nationale et des universités. Les suppressions de postes sont de plus en plus massives, la précarisation des emplois s'accroît. La pression sur les enseignants, les parents, les élèves est sans précédent, plus question d'épanouissement, plus question du bonheur de vivre ensemble et d'apprendre, rien que l'excellence, la concurrence et la réussite de l'élite dont ils ont besoin. Les mots et les concepts du monde de l'entreprise définissent maintenant nos métiers et nos missions.

Depuis quelques années les réformes se suivent et se ressemblent. Avant même l'arrivée au pouvoir de N. Sarkozy, le projet de bouleverser en profondeur le système éducatif et universitaire français a progressivement été mis en place. L'objectif est clair : faire en sorte que l'éducation nationale, l'université, ne coûtent pas trop cher et correspondent aux nécessités de cette Europe libérale qu'ils nous imposent.

L'éducation nationale est bien malade, mais de quoi au juste ?

Notre système éducatif est bien loin d'être à la hauteur de nos exigences. Ces quelques 150 000 jeunes qui, tous les ans, sortent du système éducatif en bout de course, ces zones laissées pour compte où la réussite scolaire au brevet ne concerne parfois même pas la moitié des élèves arrivés en 3^{ème}, où les conditions de travail sont de plus en plus insupportables, ces étudiants licenciés, masterisés qui ne trouvent pas de place sur le marché du travail, sont autant de raisons valables de remettre en question notre système éducatif. Et il faut souligner le cynisme de ces hommes et femmes politiques qui n'hésitent pas à instrumentaliser les difficultés bien réelles de nos élèves, de nos collègues pour justifier leurs « réformes » et nous accusent de tourner le dos à l'intérêt commun en ne pensant qu'à nos intérêts de fonctionnaires.

Mais ce qu'ils cachent à peine n'a pas

pour objectif de rendre nos écoles plus égalitaires, de permettre à tous de bénéficier d'un service public performant, d'offrir au million de salariés de l'éducation nationale des conditions de travail décentes et une reconnaissance sociale à mesure du service public qu'ils font vivre. Non, leurs réformes introduisent les valeurs et les normes de l'entreprise dans l'école, érigent la concurrence, la performance, la rentabilité comme autant de réponses aux profonds maux laissés par les crises économiques et sociales de ces dernières décennies. Mais la mise en concurrence, le renforcement du consumérisme scolaire, qui en découle, ne sont pas des éléments de solution mais aggravent les problèmes. Gérer et rationaliser l'échec scolaire n'est pas le combattre ; supprimer la formation professionnelle des enseignants n'est pas l'améliorer ; gonfler les pourcentages de réussite aux examens sans améliorer la formation n'est pas lutter contre la déqualification des emplois proposés mais la favoriser, demander aux parents de choisir « la bonne école », c'est chercher à les rendre coupables de l'éventuel échec de leur enfant pour masquer la responsabilité du pouvoir politique qui refuse de donner au service public d'éducation les moyens d'assurer ses missions et d'apporter les réponses.

Parents, enseignants ensemble se sont déjà élevés contre ce processus.

De l'école maternelle, qu'ils opposent aux jardins d'éveil privés et payants, à la création des pôles d'excellences universitaires tous concurrents les uns des autres, en passant par l'assouplissement de la carte scolaire et les coupes claires dans les RASED (réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficultés), ce ne sont pas des réformes isolées mais bien autant de parties d'un ensemble cohérent. Elles procèdent toutes d'une même vision de ce que devrait être l'éducation nationale selon Sarkozy et consorts. Et c'est un système implacable qu'ils cherchent à mettre en place. Oh, nous ne sommes pas restés sans réaction ! L'année dernière nous étions nombreux à

(Suite page 12)

(Suite de la page 11)

nous mobiliser, certes avec des inégalités d'une région à l'autre ; dans le primaire, avec les parents et les collectifs « école en danger », avec les lycéens contre la réforme Darcos des lycées, avec les IUFM pour sauver la formation et s'opposer à la masterisation, avec le supérieur contre la casse des statuts. Mais il faut croire que nous n'étions pas assez nombreux, pas assez unis, les réformes repoussées menacent finalement d'être mises en place.

Nous avons raté quelques rendez-vous importants, laissé passer les attaques contre l'enseignement professionnel et technologique, peu réagi lors de l'annonce de l'assouplissement de la carte scolaire, été trop peu du secondaire à rejoindre les luttes des collectifs de parents et d'enseignants l'année dernière, trop peu à réagir au sort réservé aux collègues TZR lors du dernier mouvement... Et maintenant, c'est Chatel qui reprend la casse avec sa réforme des lycées, sa vision d'une gestion managériale des établissements du secondaire où les principaux et proviseurs se voient dotés de pouvoirs étendus avec les conseils pédagogiques qui supplantent les conseils d'administration élus. C'est Péresse qui achève les IUFM et met en place la masterisation envers et contre tous.

Et maintenant : nos meilleurs vœux !

C'est à nous de repenser l'école et de la faire évoluer, c'est tous ensemble que nous pouvons apporter des solutions parce que nous connaissons nos élèves, que nous avons appris qu'enseigner, éduquer, n'était pas une question de productivité, mais tout au contraire une lente construction qui démarre au plus jeune âge pour conduire à la maturité. L'école qu'ils nous proposent ne peut apporter aucune solution à nos problèmes, bien au contraire elle ne fera que les renforcer et c'est tous ensemble qu'il faut s'opposer à ces réformes, les combattre dans les écoles, les collèges, les lycées, les facs, les IUFM, de la maternelle à l'université, faire front d'une même voix contre la masterisation, les projets Chatel et Péresse.

Alexandre Vanesse,
collège Jean Rostand Quetigny.

Formation syndicale

STAGE COLLEGE

Un stage « Collège » aura lieu à Dijon pendant la deuxième quinzaine du mois de mars. Une publication spéciale sera envoyée dans chaque S1 ainsi qu'aux syndiqués exerçant en collège. Soyez vigilants !



STAGE EDUCATION MUSICALE

Un stage ouvert à tous, syndiqués et non-syndiqués, spécial « Education musicale »

aura lieu à Dijon
le jeudi 25 février 2010.

Une publication va être envoyée à tous les établissements ainsi qu'à tous les professeurs d'éducation musicale syndiqués.

*A l'appel des fédérations de la Fonction Publique :
CGT, FSU et Solidaires*

*A l'appel des fédérations de l'éducation :
CGT Educ'action, FSU, SE-UNSA, SGEN-CFDT, UNEF,*

Jeudi 21 Janvier 2010

TOUS EN GRÈVE !

Pour des services publics assurant l'égalité sur le territoire
Pour les créations d'emplois nécessaires
Pour le pouvoir d'achat
Contre les réformes régressives
Contre la précarité

Tous ensemble à l'A.G. Éducation « de la maternelle à l'université »
à 14 h 00 à la Bourse du travail - rue du Transvaal à Dijon

Départ en cortège
depuis la place Wilson à 15 h 30
pour rejoindre
la Place du Bareuzai à 16 h 30

POUR LA MANIFESTATION
« Fonction Publique »



Jeudi 21 janvier 2010 : Appel commun Fonction Publique

Ensemble dans l'action en janvier !

Le Gouvernement continue à s'attaquer frontalement à la Fonction publique et aux services publics. Le Président de la République revendique clairement cette politique qui a amené à supprimer plus de 100 000 emplois dans la fonction publique d'Etat depuis 2007.

Cette politique est aggravée par les attaques contre le statut, l'individualisation des rémunérations et la mise en concurrence des agents, les effets de la Révision générale des politiques publiques (RGPP) et de la Réorganisation administrative territoriale de l'Etat (RéATE) qui ont des conséquences néfastes sur les conditions de travail des personnels et sur la qualité du service public rendu à la population.

- L'Education nationale, déjà mise à mal par une saignée sans précédent de ses effectifs, l'Enseignement Supérieur et la Recherche, sont frappés de plein fouet par des réformes plus régressives les unes que les autres.
- L'hôpital public, asphyxié par une pénurie gravissime d'emplois et une recherche de rentabilité à tous crins, est en danger.
- Le Gouvernement fait pression sur les collectivités territoriales pour qu'elles appliquent scrupuleusement le même dynamitage de la fonction publique. De plus, le projet de loi sur les collectivités territoriales constitue un recul démocratique important.

Face à la politique destructrice du Gouvernement, les personnels organisent la résistance. Depuis des mois, les mobilisations se succèdent (agents territoriaux, hôpitaux publics, la Poste : 18 mois de lutte, l'éducation, la culture, l'ONF, la DGCCRF, les finances publiques, l'équipement...) que nous soutenons totalement.

Alors que, pour répondre aux exigences de la situation sociale, le rôle de la fonction publique et des services publics n'a jamais été aussi important, il est urgent notamment :

- de créer les emplois nécessaires et de donner les moyens aux services publics de répondre aux besoins croissants de la population partout sur le territoire ;
 - de revenir sur les suppressions au budget 2010 et pourvoir aux remplacements des départs en retraite ;
 - d'assurer le maintien et la progression du pouvoir d'achat de tous les personnels par l'augmentation du point d'indice et une reconstruction de la grille ;
 - de revenir sur toutes les réformes régressives ;
 - d'abroger la loi dite de « mobilité » ;
- de prendre des mesures pour combattre la précarité.

Sur ces revendications, nous appelons à débattre et à agir dès la semaine du 11 janvier **pour permettre de faire converger les mobilisations** et de **construire un temps fort, de grèves et de manifestations, le 21 janvier 2010**

Nos organisations conçoivent cette période d'action comme s'inscrivant dans le processus nécessaire et inscrit dans la durée permettant la convergence des luttes les plus larges et les plus unitaires, avec l'ensemble de la population et des acteurs attachés aux services publics et à la Fonction publique, et l'aboutissement de nos revendications.

Paris le 23 décembre 2009



Exigeons des services publics de qualité !

Tou-te-s en grève le 21 janvier 2010 !

Dans chacun de nos secteurs de l'éducation, de l'éducation populaire, de l'enseignement supérieur et de la recherche, de la culture, de la formation, les salarié-e-s s'opposent depuis des mois à la politique de destruction des services publics. Ils s'organisent et luttent contre les différents coups de force du gouvernement dans :

- **la culture** : 24 jours de grève au centre Georges Pompidou, 18 jours de grève à la Grande Bibliothèque contre la Révision Générale des Politiques Publiques et pour le service public culturel
- **L'Association pour la Formation Pour Adultes** : mobilisation contre le démantèlement de l'association, le gel des embauches, la diminution des activités et des effectifs, et l'instauration d'un régime de mobilité généralisée
- **L'Éducation nationale** : poursuite des journées d'action et de grève contre les réformes rétrogrades qui touchent l'école, le lycée, l'université, la formation des enseignant-e-s, instaurant une éducation à deux vitesses et une sélection sociale insupportable, et contre les salaires trop bas
- **l'enseignement supérieur** : mobilisation contre la restructuration autour de 15 pôles d'élite au détriment des plus petits établissements et de la recherche publique
- **Jeunesse et sports et Protection Judiciaire de la Jeunesse** : contre la réorganisation des services qui détourne gravement les missions d'éducation et de prévention au profit du tout-répressif et du contrôle social

L'objectif principal et prioritaire de ce gouvernement aux ordres du capitalisme est l'affaiblissement du service public jusqu'à sa destruction et sa dilution dans tous les secteurs dits concurrentiels et marchands.

Si les services publics s'adressent à toute la population, les services « au public » s'adresseront aux client-e-s, en fonction de leurs moyens !

Mobilisons-nous massivement pour imposer d'autres choix politiques !

Soyons nombreux-euses à l'assemblée générale jeudi 21 janvier !

À 14h à la Bourse du Travail

Dijon, le 7 janvier 2010,

CGT Educ'action 21 - FSU 21 - UNEF Bourgogne

Manifestation nationale

le 30 janvier 2010 à Paris

à l'appel de la FSU :

- . **Pour la défense du service public d'éducation.**
- . **Pour une formation des enseignants de qualité.**
- . **Pour une réforme ambitieuse des lycées.**
- . **Contre les suppressions de postes.**

Détails pratiques

Horaires et lieux de rendez-vous

Dijon - Paris

Aller : départ 7 h 30 RDV au premier parking du lac Kir en face de la station essence.

Arrivée 12 h place d'Italie.

Retour : départ 18 h place d'Italie 22 h 30 à Dijon.

Montbard - Paris

Aller : départ 8 h entrée de l'autoroute de Bierre-lès-Semur, arrivée 12 h place d'Italie.

Retour : départ 18 h place d'Italie - arrivée 22 h à Montbard .

Participation financière et inscription

Votre participation est libre. Cependant une manifestation a un coût : Le voyage aller- retour revient environ à **25 € par personne**. Nous lançons une souscription afin de soulager les finances de la FSU, en vous remerciant de votre participation.

Pour les inscriptions et votre participation financière, merci de renvoyer le coupon de réponse **ci-dessous avant le 25 janvier** à la FSU 45 rue Parmentier 21000 Dijon

Vous pouvez aussi transmettre les informations demandées jusqu'au **29 janvier 15h** par mail fsu21@free.fr ou par téléphone au SNES départemental 03.80.73.64.00



Inscription pour le déplacement à PARIS – samedi 30 janvier 2010

Nom : **Prénom** :

tel ou mel :

* Participera à la manifestation : oui - non

Au départ de Dijon - de Montbard

Nombre de personne(s) : Participation financière d'un montant de

Les chèques sont à libeller à l'ordre de la FSU, merci de porter au dos la mention
"manifestation 30 janvier à Paris".

* *Rayer les mentions inutiles.*